

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.06.05_01**

Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Lina BLANC- -Corinne BUSALB- Carmelo DI MARTINO- Audrey DUMONT-Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean-Pierre MARGUERIE-Valérie MATHE-Brigitte PETIT- François RIEU- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Thierry BINET- Olivier RUFFIER (pouvoir à Annette BELLANGER) - Stéphanie MARTIN- Natacha BLANC GONNET.

Secrétaire de Séance : Valérie MATHE

Date de convocation :

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 16

DÉLIBÉRATION 01 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

VU

- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire cinq délégués titulaires et trois suppléants

M. le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : M. François RIEU Maire ;
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - Carmelo DI MARTINO
 - Rémi FERRONT
- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
 - David TORDJMANN
 - Yohann MARQUESE

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Délégué(s) titulaire(s)

M. François RIEU : 13 voix

Mme Annette BELLANGER : 13 voix

M. Rémi FERRONT : 13 voix

Mme Lina BLANC : 13 voix

M. Carmelo DI MARTINO : 3 voix

Suppléant(s)

M. Pascal DUMONT : 13 voix

Mme Corinne BUSALB : 13 voix

Mme Virginie GARDET : 3 voix

Le Conseil municipal,

➔ **PREND ACTE** des résultats des opérations électorales.

➔ **PROCLAME** élus :

Délégués titulaires :

- Monsieur François RIEU
- Mme Annette BELLANGER
- M. Rémi FERRONT
- Mme Lina BLANC
- M. Carmelo DI MARTINO

Suppléant(s) :

- M. Pascal DUMONT
- Mme Corinne BUSALB
- Mme Virginie GARDET

➔ **DIT** qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Madame le préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A GRIGNON, le 5 juin 2026

Le Maire,

François RIEU



La secrétaire de séance,

Valérie MATHE